

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA HAAC

Notre doyen Alagbada élu vice-président

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), deuxième mandature, s'est réunie hier mardi 27 juillet 1999 en session extraordinaire au Siège de l'institution sous la présidence de Monsieur Théophile BEHZANZIN PAOLETTI, son Président.

L'ordre du jour comportait trois points :

1. Election des autres membres du bureau de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
2. Point des dossiers urgents et prioritaires
3. Divers.

L'élection des membres du bureau de la HAAC s'est déroulée conformément aux dispositions de la loi organique n°92-021 du 21 août 1992 et des articles 13 et 14 du règlement intérieur en vigueur et dans un esprit de consensus.

Ont été élus :

- Vice-président Monsieur Noël ALLAGBADA

- Rapporteurs 1 - Monsieur Sé N'Bouro OUOROU BOUN
2. Monsieur Alexis Cokou AGBELESSESSY

En ce qui concerne les dossiers urgents, les Conseillers sont convenus que ceux relatifs :

- au règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC),
- à la gestion de l'aide de l'Etat à la presse privée, exercice 1999,
- à l'avis de la Haute Autorité sur le financement des organes et entreprises de presse de service public,
- au projet de budget Gestion 2000 de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC),
- aux problèmes de fréquences, constituent des dossiers urgents et prioritaires sur lesquels l'Assemblée des Conseillers devra se prononcer au plus tôt.

Aussi le Président de la Haute Autorité, de l'Audiovisuel et de la Communication a-t-il recommandé



Noël ALLAGBADA

aux Conseillers d'accélérer l'étude des documents relatifs à ces dossiers qui seront examinés au cours de la présente session. La séance a été suspendue à 16 heures et reprend le mercredi 28 juillet 1999 à 10 heures.

Cotonou, le 27 juillet 1999
Le Président
Théophile BEHZANZIN PAOLETTI

DÉCÈS DE MODESTE AHLINVI

Communiqué de l'AJSP

Le Bureau Directeur de l'Amicale des Journalistes et Sympathisants de la Presse (AJSP) s'est réuni en séance extraordinaire le mardi 27 juillet 1999, suite au décès prématuré et brutal du confrère Modeste AHLINVI, journaliste au quotidien "L'Aurore" et journaliste sportif.

A l'issue de cette séance, le Bureau Directeur de l'AJSP présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée,

à tous les journalistes sportifs et aux confrères du quotidien "L'Aurore".

Il invite en conséquence tous les membres de l'Amicale ainsi que tous les sympathisants à se tenir prêts pour prendre part aux obseques du regretté confrère. Paix à l'âme de Modeste AHLINVI

Fait à Cotonou, le 27 juillet 1999
Pour la présidente et Po.
Le secrétaire administratif de l'AJSP
Ephrem DOSSAVI-MESSY

Bon repos, Modeste !

La nouvelle est tombée lundi, inattendue, terrible, incontournable: Modeste AHLINVI s'était éteint à l'aube, au Centre national hospitalier universitaire (CNHU) de Cotonou.

Jean-Luc APLOGAN

Bien au delà des cercles de ses parents et amis ce sont les mondes sportifs béninois et africains que la mort, inexorable, vient de pénaliser, cruellement par cette brutale disparition.

A 32 ans, Modeste AHLINVI justifiait simplement et sincèrement son prénom prédestiné. Il incarnait le journaliste sportif type, toujours sur le terrain, à l'affût de la moindre information. Respectueux et discret, il n'hésitait pas en cas de nécessité à livrer sa pensée sans souci du moindre conformisme.



Modeste AHLINVI

Les qualités foncières de Modeste ont très tôt attiré l'attention sur lui.

Trois fois, il fut mon invité sur la dominicale émission sportive «Musique et Sports» de Radio Bénin.

Sa participation et son éclairage furent précieux. Toutes les fois il entraîna ses loupiotes partout, sans retenue, même sur les terrains dits «sacrés»... la galère des sportifs béninois, la magouille dans le sport béninois, bref, les poubelles des gestionnaires-décideurs du sport béninois.

Au lancement de «STADES D'AFRIQUE», mensuel sportif

du groupe de presse ivoirien Fraternité Matin, Ouatarra Hégaud et moi l'avons très vite repéré. Il fut ainsi incorporé au réseau des correspondants en Afrique. Au Bénin Modeste aura brouillé le «Forum de la semaine», au «Citoyen» et à «L'Aurore». Même disparu, Modeste AHLINVI à qui nous rendons un hommage amical demeurera l'exemple dont devrait s'inspirer, pour le plus grand bien de la presse béninoise, certains journalistes à l'inquiétant professionnalisme, singulièrement entreprenant et forcené.

LIGUE POUR LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR AU BÉNIN

Félicitations!

COMMUNIQUE

Suite à l'analyse faite de la situation socio-économique difficile dans laquelle vivent les consommateurs dans notre pays, et vue les efforts louables que ne cesse de fournir certaines institutions dans l'éveil de la conscience

la réalisation et la diffusion à point nommé de dossiers sur la situation socio-économique des consommateurs dans notre pays.

IV. **La Direction de la concurrence et des prix** (DCP/MCAT) pour l'action menée contre la vente illicite de ciment au Bénin; tout en souhaitant que ses actions s'étendent à d'autres produits de grande consommation qui font l'objet de sauvages spéculations

V. **La cellule de moralisation de la vie publique à la Prési-**

dence de la République; pour l'élaboration du "Code d'éthique et de moralisation des marchés publics" qu'il convient de vulgariser dans les grandes langues nationales du Bénin.

La LDCB invite les consommateurs à plus de vigilance et de rigueur contre toute action ou décision dont la mise en œuvre portera atteinte à leurs santés, droits et intérêts économiques.

Le Président
Romain A. Houéhou

Communiqué de l'ANARIB

L'Association Nationale des Reporters d'Images du Bénin (ANARIB) a appris avec stupeur le décès de Modeste AHLINVI, précédemment journaliste sportif au quotidien «L'Aurore».

Elle présente à l'Union des Journalistes de la Presse privée du Bénin, aux journalistes culturels et à toute la corporation de la presse privée et de service public ses condoléances.

Le président
Erik AHOUNOU

des pauvres consommateurs béninois contre les atteintes portées à leur santé, économie, et sécurité, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), par ce communiqué présente ses félicitations aux structures ou groupe de structures ci-après:

- I. **La presse écrite**; pour la diversité des informations qu'elle se bat tous les jours à mettre à la disposition des populations.
- II. **La radio Golfe FM**; pour la richesse des émissions (en langues nationales) de sensibilisation de la jeunesse contre la dérive culturelle au Bénin.
- III. **La chaîne 2 (LC2)**, pour